



BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

DÉBOUCHÉS

- Création ou reprise d'exploitation agricole en bénéficiant des aides à l'installation (individuel, hors cadre familial, EARL, GAEC...)
- Salarié qualifié dans une exploitation agricole
- Poursuite d'études : Certificat de Spécialisation (CS conduite de l'élevage laitier), BTS ACSE (analyse et conduite des systèmes d'exploitation)

PUBLIC CONCERNE ET CONDITIONS D'ADMISSION

(pour les candidats au BP REA)

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

→ Avant l'entrée en formation :

Les candidats doivent justifier soit de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur, soit d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles ou une scolarité complète de classe de seconde du second cycle de l'enseignement secondaire

Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, soit de l'équivalent de trois années à temps plein dans un autre emploi

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATERIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur
- Le Conseil Régional de Franche-Comté prend en charge les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux travaux pratiques effectués au centre
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 2 ans

→ 1ère année

Au centre de formation : 600 heures réparties sur 17 semaines

En entreprise : 35 semaines dont 5 semaines de congés payés

→ 2ème année

Au centre de formation : 600 heures réparties sur 17 semaines

En entreprise : 35 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en avril, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 à 4 semaines.

Pour réussir son installation en agriculture en individuel ou sous forme sociétaire.



Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

Dans certains cas particuliers la durée du contrat d'apprentissage peut être réduite à un an.

CONTENU DE LA FORMATION //

→ **Les modules généraux**

- Le traitement de l'information : expression et communication, mathématiques, informatique
- Les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture : sciences du vivant, les liens entre agriculture et société

→ **Les modules professionnels**

- Le diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement
- Les dynamiques sociales et professionnelles d'un territoire
- La gestion du travail dans l'exploitation agricole
- Le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole
- La commercialisation des produits de l'exploitation agricole
- L'élaboration d'un projet professionnel

→ **Les modules techniques obligatoires**

- La conduite d'un atelier de production (lait, viande, grandes cultures, porc)
- La conduite et l'entretien des matériels et équipements de l'exploitation

→ **Les modules complémentaires à choisir dans la liste suivante (2 choix obligatoires)**

- La découverte d'un atelier de production dans le cadre de la diversification
- L'utilisation de la tronçonneuse en sécurité
- Les bonnes pratiques d'hygiène en laboratoire pour la transformation d'un produit
- La création d'un site internet pour communiquer et vendre sa production

→ **La formation en milieu professionnel**

- Les périodes en exploitation agricole permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel.

ÉVALUATION / VALIDATION //

Brevet Professionnel : BP « Responsable d'Exploitation Agricole », diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est composé de :

- 10 UC (Unité Capitalisable) : 2 UC générales communes à tous les BP (UCG1 et UCG2), 6 UC professionnelles (UCP1, UCP2, UCP3, UCP4, UCP5 et UCP6), 2 UC techniques (UCT1 et UCT2)
- 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) qui permettent l'acquisition de compétences spécifiques liées à des situations d'emploi locales ou à des évolutions des emplois visés

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 10 UC et les 2 UCARE qui composent ce diplôme. Ces différentes UC sont attribuées aux apprentis ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

Le BP REA met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables de réaliser des travaux, mais aussi de maîtriser la conduite d'un atelier de production.



Les UC validées entièrement sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du DOUBS
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com

